

LE FONCTIONNEMENT DU COS LR, UNE GESTION EN LIGNE ET DES CONTACTS DIRECTS



LE SITE INTERNET

Les prestations du COS LR sont accessibles depuis www.cos-lr.fr

- Accessibilité du site internet 24/24 et 7/7 sur ordinateurs et appareils mobiles ;
- Site sécurisé et paiement en ligne par carte bancaire ;
- Autonomie des agents sur le site ;
- Demande et réservations en ligne et suivi des commandes depuis un espace personnel.



LE CATALOGUE DU COS LR

Le COS LR édite un catalogue annuel de ses prestations à destination des agents bénéficiaires. Il est diffusé dans chaque structure adhérente ainsi que sur le site internet du COS LR. Annuellement, le COS met également à jour des imprimés de demandes de prestations pour garantir l'accès à l'action sociale pour les agents ne disposant pas d'un accès à internet.



UNE ÉQUIPE DÉDIÉE

Le COS LR est situé dans les locaux du CDG 34, parc d'activités d'Alco, 254 rue Michel Teule à Montpellier et dispose d'une permanence d'accueil physique et téléphonique. Son équipe se déplace régulièrement sur le territoire en collectivité afin de présenter les prestations aux agents bénéficiaires et pour nouer de nouveaux partenariats.



UN RÉSEAU DE CORRESPONDANTS

Le correspondant du COS LR est désigné par le maire ou le président pour assurer la liaison entre le personnel de votre collectivité ou de votre établissement et les services du COS. Il dispose d'un guide dédié. Cet outil de référence comprend l'ensemble des règles de gestion des aides et prestations servies par le COS Languedoc-Roussillon et aidera le correspondant dans son activité de conseil et de constitution de dossiers de prestations.



LES INSTANCES

Le COS LR dispose d'un bureau et d'un conseil d'administration détenant le pouvoir décisionnel, composés paritairement de membres élus représentant les collectivités adhérentes et les agents territoriaux. Cela garantit ainsi la légitimité des directions impulsées au COS LR. Les cotisations des collectivités adhérentes sont basées sur un taux fixé par les administrateurs.



LE FINANCEMENT

Les cotisations sont assises sur le récapitulatif URSSAF de l'année N-1 de votre collectivité ou établissement pour les actifs. Cette cotisation annuelle des employeurs adhérents est associée à un forfait « plancher » de 160 € par agent. Le but de cette mesure, décidée par le conseil d'administration en octobre 2019, est de mettre en adéquation les recettes de l'association avec les consommations des bénéficiaires en tenant compte des temps de travail incomplets de plus en plus nombreux dans la Fonction publique territoriale.

LE COS LR, DÉVELOPPEUR D'ACTION SOCIALE POUR LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX



© Dan Michail / iStock

Solidarité, loisirs, vacances, pouvoir d'achat... le Comité d'Œuvres Sociales du Languedoc-Roussillon (COS LR) met à disposition des employeurs territoriaux une large gamme de prestations locales et nationales à destination de leurs agents.

Rattaché au pôle Action sociale du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) et administré par des représentants de ses adhérents (élu(e)s et personnels) du département, le COS LR accompagne quotidiennement des centaines de collectivités et d'établissements de toutes tailles dans la mise en oeuvre d'une action sociale efficace et participant à l'attractivité des conditions de travail de quelques 11 000 agents sur le territoire.

SIMPLIFIEZ-VOUS LA GESTION ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTION SOCIALE DE QUALITÉ EN FAVEUR DE VOS AGENTS

Fondé en 1991, le Comité d'Œuvres Sociales (COS) a toujours été une association destinée à promouvoir les prestations d'action sociale pour les agents territoriaux. Œuvrant sur l'Hérault à sa création, le COS 34 est devenu en 2019 le COS Languedoc-Roussillon (COS LR) afin de répondre à la demande d'autres CDG, preuve de confiance et de reconnaissance de sa compétence à servir une action sociale locale de qualité.

ADHÉRER AU COS LR, C'EST :

- Œuvrer à la mise en place d'une action sociale complète et de qualité en faveur de son personnel ;
- Simplifier sa gestion administrative (médailles du travail, plafonds URSSAF, etc.) et assurer une sécurité et une prévision financières avec près de 85 % des recettes du COS LR reversées aux agents ;
- Participer directement aux décisions et aux orientations du COS LR sur le territoire ;
- Avoir un levier d'attractivité reconnu en matière de ressources humaines et de recrutement ;
- Soutenir l'activité des acteurs de loisirs sur le territoire ;
- Proposer des prestations en faveur de ses agents retraités et seniors.



COMITÉ D'ŒUVRES SOCIALES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

COMMENT ADHÉRER AU COS LR ?

- Solliciter un diagnostic financier préalable pour simuler l'adhésion ;
- Délibérer en assemblée en faveur de l'adhésion au COS.

Le COS LR propose un taux d'adhésion de 1 % de votre masse salariale et un forfait individuel « plancher » afin de sécuriser la gestion financière de chaque collectivité et établissement adhérent(e). Par ailleurs, pour plus d'équité, les droits de vos agents sont déterminés selon la composition et la tranche de revenus de leurs foyers.



Une fois la délibération prise, le COS LR interviendra alors rapidement pour établir avec vous son fonctionnement dans votre structure avec notamment la détermination d'un de vos agents comme correspondant du COS LR. Cette fonction agit comme votre relais d'informations et de communication avec le COS, pour la mise à jour de vos effectifs par exemple, ou bien encore le conseil sur les prestations au sein de votre effectif.

L'OFFRE DU COS LR : UNE GAMME DE PRESTATIONS ET D'AIDES LOCALES ET NATIONALES

Le COS LR vous présente son offre de prestations et d'aides sous trois grandes thématiques qui sont le reflet de son action auprès de ses agents bénéficiaires.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Mariage - Pacs
Naissance(s) - adoption(s)
Frais de garde
Médailles du travail
Départ en retraite ou pour inaptitude
Noces d'or et de diamant
Chèques-Emploi Service
Rentrée scolaire
Accueil de loisirs
Noël des enfants
Stage moniteur - éducateur
Permis de conduire
Déménagement
Aide familiale et aide-ménagère
Hébergement permanent
Aides handicap (agent, enfant, tiers)
Décès
Information juridique et pratique
Secours exceptionnel et secours en cas de catastrophe naturelle
Assurances
Prêts bonifiés (habitat, retraite, jeune ménage, social, handicap, véhicule...)

PARTIR VOYAGER

Offres de locations été / hiver auprès de nombreux partenaires reconnus
Voyages sélectionnés et organisés par le COS LR (nationaux et long-courriers)
Participations financières aux séjours, locations et voyages (agents, jeunes et retraités)
Chèques-Vacances préfinancés
Réduction sur les locations et matériels (ski, véhicules...)
Bonification auprès de dizaines de partenaires

SE DIVERTIR

Tarifs réduits sur les activités de loisirs et culturelles locales et nationales
Billetteries réduite des cinémas du département
Billetteries nationales (France Billet...)
Soutien à l'éveil culturel
Participation à la carte de pêche et permis de chasse
Chèques Culture
Coupons sport ANCV et Chèques sport & bien-être